

A remplir par Impact'Jeunes

Nom de l'enfant :			
Date de réception		Demande No	
Nb de fois par semaine		Depuis le	
<input type="checkbox"/> Confirmé		<input type="checkbox"/> Traité	
<input type="checkbox"/> Docs financiers			

Merci de remplir les formulaires **EN MAJUSCULES**
et de les renvoyer à l'adresse en bas de page.

Enfant

Nom :

Prénom :

Né·e le : Sexe :

En 2026-2027, mon enfant sera en (degré scolaire) :

Famille (ménage de l'enfant)

Adulte 1 : M. Mme

Nom :

Prénom :

No de téléphone portable :

Email :

Adulte 2 : M. Mme

Nom :

Prénom :

No de téléphone portable :

Email :

Adresse :

Rue et no :

NPA et localité :

Tél. d'urgence :

Situation familiale : (cocher ce qui convient)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Marié·e / partenariat enregistré | <input type="checkbox"/> Concubin·e |
| <input type="checkbox"/> Célibataire | <input type="checkbox"/> Veuf ou Veuve |
| <input type="checkbox"/> Séparé·e | <input type="checkbox"/> Divorcé·e |



Autres informations :

Nombre d'enfants à charge financièrement y compris l'enfant inscrit·e :

Qui a la charge financière de l'enfant : (cocher ce qui convient)

- Adulte 1 Adulte 2 Les deux
 CSR DGEJ Autre :

Téléphone et email de l'assistant·e social·e (si CSR/DGEJ ou autre) :

- Envoi des factures : par courrier postal
 par email (adresse adulte 1) par email (adresse adulte 2)
 par email (autre adresse :

Prestations souhaitées

Je désire inscrire mon enfant aux prestations suivantes (tarifs selon tableau ci-joint) :

- Soutien scolaire (en petits groupes) Coaching scolaire individuel

SOUTIEN SCOLAIRE (A remplir uniquement si la prestation est souhaitée.)

Le soutien scolaire est un accompagnement scolaire en petit groupe de 5 jeunes au maximum. Le but est de soutenir le ou la jeune dans ses devoirs et les révisions de ses tests. Une aide dans son organisation et la planification de son travail afin qu'il ou elle développe son autonomie est également apportée par l'adulte professionnel·le.

Le soutien scolaire dure une heure (goûter inclus), il est possible de s'inscrire 1 à 4 fois par semaine.

Nombre d'heure par semaine de soutien scolaire : (cochez le nombre désiré de 1 à 4) :

- 1 heure 2 heures 3 heures 4 heures

Veuillez cocher ci-dessous toutes les plages horaires possibles. Si vous ne connaissez pas encore l'horaire de votre enfant, veuillez mettre le(s) jour(s) désiré(s). Nous définirons l'horaire ultérieurement.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
13h15				
14h15				
15h15				
16h15				
17h15				



COACHING SCOLAIRE INDIVIDUEL (A remplir uniquement si la prestation est souhaitée.)

Le coaching scolaire est un accompagnement individuel personnalisé du ou de la jeune. Il s'adresse aux jeunes rencontrant des difficultés dans les apprentissages, dans l'organisation ou la planification de son travail.

La séance de coaching scolaire individuel dure une heure, une fois par semaine au maximum.

Veillez cocher ci-dessous toutes les plages horaires possibles. Si vous ne connaissez pas encore l'horaire de votre enfant, veuillez mettre le jour désiré. Nous définirons l'horaire ultérieurement.

	Lundi	Mardi	Jeudi		Mercredi
15h15				13h15	
16h15				14h15	
17h15				15h30	
				16h30	

Merci de bien noter que les horaires du **mercredi** sont différents de ceux des autres jours.

Par ma signature, j'ai lu et accepte le règlement des inscriptions annexé ainsi que la politique de protection des données disponible sur notre site internet (impact-jeunes.ch/protection-des-donnees).

Lieu et date :

Signature Adulte 1 : Signature Adulte 2 :

Inscription acceptée par Impact'Jeunes :	
Date :	
Signature de la direction :	



Déclaration des revenus

Le tarif qui vous est facturé pour nos prestations dépend du revenu total de votre ménage, selon le tableau des prix mensuels annexé.

Afin de déterminer ce tarif, il faut :

1. Compléter ce formulaire selon votre situation actuelle
2. Joindre les justificatifs attestant de vos revenus (*voir page 2*)
3. Transmettre le tout par email à admin@impact-jeunes.ch, par courrier postal ou en main propre.

	Adulte 1	Adulte 2
Nom :
Prénom :

- Les prestations de soutien scolaire ou de coaching scolaire individuel seront prises en charge par le CSR, la DGEJ ou une autre institution selon le formulaire d'inscription. De ce fait nous n'indiquons pas nos revenus et ne retournons pas nos justificatifs.
- Notre revenu s'avère plus élevé que celui correspondant au tarif maximum. De ce fait nous n'indiquons pas nos revenus et ne retournons pas nos justificatifs.

Salaire mensuel brut	CHF	CHF
Nombre de salaires	<input type="checkbox"/> x12 / <input type="checkbox"/> x13	<input type="checkbox"/> x12 / <input type="checkbox"/> x13
Allocations familiales	CHF	CHF
Pensions alimentaires reçues	CHF	CHF
Pensions alimentaires payées	CHF	CHF
Indemnités LACI (chômage)	CHF	CHF
PC Familles	CHF	CHF
Rentes AVS/AI/Prestations complémentaires	CHF	CHF
Indemnités d'assurance perte de gain	CHF	CHF
Bourse d'études	CHF	CHF
Revenus locatifs	CHF	CHF
Revenus sur la fortune	CHF	CHF
Autres	CHF	CHF

Pièces justificatives

Les pièces suivantes doivent obligatoirement être fournies pour le calcul du prix de la prestation :

Adultes mariés, en partenariat enregistré ou adultes vivant en concubinage (la situation du ou de la concubin·e est également prise en compte) :

- Fiches de salaire de l'année en cours (3 derniers mois)
- Dernière déclaration d'impôts (toutes les pages)
- Justificatifs de tout autre revenus (rentes, indemnités, bourses, prestations complémentaires (PC), ...)

Adultes divorcé·e·s (pour le parent ayant la garde de l'enfant) :

- Fiches de salaire de l'année en cours (3 derniers mois)
- Dernière déclaration d'impôts (toutes les pages)
- Décision judiciaire relative à la pension alimentaire ou à l'entretien de l'enfant
- Justificatifs de tout autre revenus (rentes, indemnités, bourses, prestations complémentaires (PC), ...)

Travailleur ou travailleuse indépendant·e :

- Dernière déclaration d'impôts (toutes les pages)
- Derniers comptes et bilan d'exploitation
- Si nouvel indépendant, copie de la déclaration AVS
- Justificatifs de tout autre revenus (rentes, indemnités, bourses, prestations complémentaires (PC), ...)

Pour calculer le revenu déterminant, le bénéfice net est majoré de 20%.

Selon la situation, des justificatifs supplémentaires peuvent être demandés.

En cas de dossier incomplet ou lorsque les parents ne fournissent pas les éléments sur leur situation financière, le prix maximal de la prestation est appliqué. Aucune correction rétroactive en faveur des familles ne sera accordée.

Par notre signature, nous certifions avoir déclaré toutes nos sources de revenus et nous engageons à signaler à Impact'Jeunes tout changement concernant la situation financière de notre ménage.

Lieu et date :

Signature Adulte 1 : Signature Adulte 2 :

Ce document est à nous retourner obligatoirement et séparément des autres formulaires.



Règlement des inscriptions

1. Processus d'inscription

Les places de soutien et coaching scolaire individuel sont limitées, c'est pourquoi nous traitons les inscriptions **par ordre d'arrivée**.

Le processus d'inscription est le suivant :

1. Les parents envoient le formulaire d'inscription de leur-s enfant-s avec tous les documents annexes requis (informations complémentaires, revenus et justificatifs de revenus), afin d'établir un dossier complet.
2. Impact'Jeunes envoie aux parents la confirmation écrite de l'inscription avec les horaires défini.
3. Séparément de la confirmation ou avec, Impact'Jeunes envoie une confirmation écrite du tarif établi selon le revenu total brut du ménage.
4. L'inscription est alors définitive.
5. CHF 50.- de frais de dossier seront ajoutés à la première facture.

Sans réception de tous les documents annexes requis, le **tarif maximum sera facturé**.
Aucune correction rétroactive ne sera accordée.

2. Tarifs du soutien scolaire et du coaching scolaire individuel

Le tarif appliqué dépend du total brut du ménage et du nombre d'enfant à charge financièrement. Sans réception de tous les documents annexes requis, le tarif maximum sera facturé. Lors de la réception des documents après le délai demandé, le changement de tarif s'effectuera dès le mois suivant.

Le revenu total brut du ménage est calculé en tenant compte des éléments suivants : revenus bruts, y compris le 13^{ème} salaire (annualisé sur 12 mois) des deux parents ou du parent ayant la garde de l'enfant et du ou de la concubin-e faisant ménage commun ; fortune (chiffre 800 de la décision de taxation, 5% du montant supérieur à CHF 100'000, divisé par 12) ; indemnités journalières Laci ; revenu d'insertion (RI), AI, PC, PC Familles ; pensions et rentes reçues ; pensions versées par le ménage (en diminution).

Le document « Tableau des prix mensuels » détaille les prix des prestations.

Le soutien scolaire est facturé mensuellement de septembre à juin.

Le coaching scolaire individuel est facturé mensuellement pour le premier semestre de septembre à janvier, pour le deuxième semestre de février à juin.

Les prix **comprennent** les **vacances scolaires**, il n'y a donc pas de différence de prix entre les mois contenant des vacances et ceux qui n'en ont pas.

Aucun remboursement n'est accordé en cas d'absence pour maladie, camp ou autres.

Un forfait pour les frais de dossier de CHF 50.00 est facturé avec la première mensualité.

Tout changement de situation doit être annoncé sans délai à Impact'Jeunes, afin de modifier le revenu déterminant et le tarif relatif. Aucune correction rétroactive en faveur des familles ne sera accordée.

3. Modification exceptionnelle de l'inscription

Une modification exceptionnelle est un changement de l'inscription en cours d'année scolaire. Elle peut être possible et les **parents doivent prendre contact** avec Impact'Jeunes pour justifier leur demande. Impact'Jeunes se réserve le droit de refuser une demande de modification exceptionnelle.

4. Résiliation

En cours de semestre, aucune résiliation n'est possible.

Pour le soutien scolaire, une résiliation **écrite** est **acceptée** pour la fin du 1^{er} semestre et doit être **reçue au plus tard le 31 janvier** de l'année scolaire en cours.

Pour le coaching scolaire individuel, si dans l'entretien de bilan de coaching de fin de semestre, il est décidé de ne pas reconduire le coaching, celui-ci prend fin automatiquement.

5. Procédure en cas de non-respect du contrat

Impact'Jeunes est conscient des difficultés financières des familles. Toutefois Impact'Jeunes ne veut pas encourager l'endettement. C'est pourquoi, **après trois rappels** de paiement, Impact'Jeunes se réserve le **droit d'ouvrir une procédure de poursuites**.

Impact'Jeunes peut dans ce cas **résilier le contrat** qui lie la **famille entière** à Impact'Jeunes. Aucun enfant de la famille ne peut venir à Impact'Jeunes tant que la dette n'est pas acquittée.

Impact'Jeunes peut **refuser** toutes **nouvelles inscriptions** tant que des **factures ouvertes** restent **impayées**.



Revenu total brut du ménage	Soutien scolaire (prix / mois)				Coaching individuel (prix / mois)
	1x 1h par semaine	2x 1h par semaine	3x 1h par semaine	4x 1h par semaine	1h par semaine
de 0.- à 3'000.-	60.-	96.-	135.-	168.-	100.-
de 3'001.- à 3'500.-	67.-	107.-	151.-	188.-	110.-
de 3'501.- à 4'000.-	73.-	117.-	164.-	204.-	120.-
de 4'001.- à 4'500.-	80.-	128.-	180.-	224.-	130.-
de 4'501.- à 5'000.-	86.-	138.-	194.-	241.-	140.-
de 5'001.- à 5'500.-	93.-	149.-	209.-	260.-	150.-
de 5'501.- à 6'000.-	99.-	159.-	223.-	277.-	160.-
de 6'001.- à 6'500.-	106.-	170.-	239.-	297.-	170.-
de 6'501.- à 7'000.-	112.-	179.-	252.-	314.-	180.-
de 7'001.- à 7'500.-	119.-	191.-	268.-	333.-	190.-
de 7'501.- à 8'000.-	125.-	200.-	281.-	350.-	200.-
de 8'001.- à 8'500.-	132.-	211.-	297.-	370.-	210.-
de 8'501.- à 9'000.-	138.-	221.-	311.-	386.-	220.-
de 9'001.- à 9'500.-	145.-	232.-	326.-	406.-	230.-
de 9'501.- à 10'000.-	151.-	242.-	340.-	423.-	240.-
de 10'001.- à 10'500.-	158.-	253.-	356.-	442.-	240.-
de 10'501.- à 11'000.-	165.-	264.-	371.-	462.-	240.-
de 11'001.- à 11'500.-	172.-	275.-	387.-	482.-	240.-
de 11'501.- à 12'000.-	179.-	289.-	403.-	501.-	240.-
dès 12'001.-	186.-	298.-	419.-	521.-	240.-

Rabais de 15% pour les familles ayant 3 enfants ou plus à charge.

De plus, un forfait pour les frais de dossier de CHF 50.- est facturé avec la première mensualité.

- Notes :
- Une année = 10 mensualités.
 - Les prix comprennent les vacances scolaires, il n'y a donc pas de différence de prix entre les mois contenant des vacances et ceux qui n'en ont pas.
 - Tarifs pour institutions (CSR, DGEJ, Foyers, ...) disponibles sur demande.